

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 1^{er} JUILLET 2024

Session ordinaire

(soumis à l'approbation du prochain conseil communal)

Heure de début : 19H00 - Heure de fin : 20H00

Participants :

Titulaires présents : Mrs et Mmes CARAVATI-BRESSON Maryline, BELUCHE Olivia, , TRIQUENOT Caroline, STAEHLI Freddy, DURPOIX Adeline, DIDIER Philippe, GUILBERT Denis.

Animateur :

Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

Secrétaire de séance :

Mme BELUCHE Olivia

Absents excusés :

JURETTIGH Arnaud, LETELLIER Dominique, GAVOILLE Olivier, FRANÇOIS Hélène, DUDORET Annabel, ROCH Lucie

Procurations :

JURETTIGH Arnaud a donné procuration à CARAVATI-BRESSON Maryline

GAVOILLE Olivier a donné procuration à STAEHLI Freddy

FRANÇOIS Hélène a donné procuration à GUILBERT Denis

DUDORET Annabel a donné procuration à BELUCHE Olivia

ROCH Lucie a donné procuration à TRIQUENOT Caroline

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer en exécution des articles L. 2121-7 et L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 juin 2024
2. Souscription d'un emprunt pour les travaux énergétiques de la salle des fêtes
3. Encaissement de chèque de remboursement dette de loyers locataire
4. Renouvellement convention fourrière avec l'association "Boules de Poils" de St Sauveur
5. Discussion générale sur les projets en cours

Relevé des avis ou des décisions :

1 -Approbation du procès-verbal de la séance du 03 juin 2024

Les membres de l'assemblée approuvent le procès-verbal du 03 juin 2024 à l'unanimité.

2- Souscription d'un emprunt pour les travaux énergétiques de la salle des fêtes

La Maire explique aux membres du Conseil la nécessité de contracter un emprunt afin de pouvoir effectuer les travaux énergétiques que nécessaires dans le bâtiment du Foyer Rural.

Pour ce faire, elle propose d'étudier les offres de différentes banques, telles qu'au Crédit Mutuel, au Crédit Agricole et à la BNP.

Les dossiers seront étudiés pour un emprunt entre 100 000€ et 150 000€ sur différentes durées.

Il reste à définir à quel moment il serait judicieux d'entrer en procédure de consultation.

Deux hypothèses sont présentées par la Maire, soit à partir d'octobre-novembre, soit au printemps prochain.

Un planning sera établi avec les différentes clauses d'exécution des travaux et une commission travaux sera mise en place.

Au sujet des locations du Foyer, il est convenu de ne plus louer à partir de septembre 2024 car l'état des locaux nécessite une remise aux normes.

Pour les associations qui le souhaitent, les demandes seront étudiées.

La Maire rappelle que les festivités organisées au Foyer représentent la vie du village et que sur les 12 mois de l'année , 11 mois sont pris par des activités.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour autoriser la Maire à contracter un emprunt et l'autorise à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

3- Encaissement de chèque de remboursement dette de loyers locataire

La Maire demande aux membres de l'assemblée l'autorisation d'encaisser un chèque de remboursement des dettes de loyers d'une locataire. En effet, la Mairie a sollicité Maître David MIELE, huissier de justice à Lure afin d'ouvrir un dossier avec commandement de payer pour recouvrer la dette d'un locataire d'un logement communal au 37 rue du Saulcy à Saint-Germain.

La Maire soumet au vote.

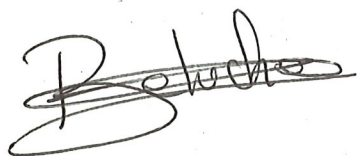
Entendu l'exposé de la Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil :

- accepte l'encaissement du chèque d'un montant de 1 000€
- autorise Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

D/ Pouvoir de Police administratif sur la Publicité :

Le Pouvoir de Police administratif sur la Publicité reste aux maires.

La secrétaire de séance,



BELUCHE Olivia



La Maire,



CARAVATI-BRESSON Maryline

4- Renouvellement convention fourrière avec l'association "Boules de Poils" de St Sauveur

Mme la Maire rappelle la législation concernant les animaux errants et la délibération du 28 août 2023 avec l'association "Boules de Poils" de St-Sauveur dans le cadre de son service de fourrière animale.

Une convention annuelle avait été signée.

L'association remplissant toutes les conditions pour accueillir les animaux, il convient de signer une nouvelle convention dont les conditions financières restent identiques à la première.

La Maire soumet au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord .

Discussion générale sur les projets en cours :



A/ Antenne relais SFR :

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la société SFR a pour projet d'installer une antenne relais dans le prolongement de celle d'Orange au stade. Cela impliquerait la création d'un chemin d'accès au mât entièrement à la charge de la société SFR.

L'assemblée à l'unanimité donne son accord sur le principe.

B/ Collège de Mélisey :

Madame la Maire avec Mme Olivia BELUCHE a reçu le proviseur du collège de Mélisey .

Ce dernier a pour idée de proposer de nouvelles sections, telles que "jardinage", "sport" (trails, football, judo, sports de combats, escalade) et une section "musique".

M. GUILBERT Denis demande s'il est prévu d'ouvrir un pensionnat.

Mme La Maire dit que oui effectivement cela est en projet.

L'idée du proviseur est de parvenir à augmenter la fréquentation du collège.

C/ Tour de France Femmes :

Mme la Maire rappelle que le 16 août aura lieu le passage du Tour de France Femmes à Saint-Germain. Au total la course représente 159 kms.

Une bulle de sécurité composée de motards de la gendarmerie encadrera les sportives. Aucune déviation n'est nécessaire. En revanche, la Maire a pris un arrêté afin d'interdire le stationnement des véhicules.